



SOCIÉTÉ DES AMIS DE

*Marcel Proust*

ET DES AMIS DE COMBRAY

I N S T I T U T M A R C E L P R O U S T I N T E R N A T I O N A L

## Concours de pastiches proustiens 2019

### Règlement

#### Article 1 : Organisateur

A l'occasion du centenaire de la publication de *Pastiches et Mélanges* paru en juin 1919, la Société des Amis de Marcel Proust organise un concours de pastiches proustiens.

Pour mémoire, Marcel Proust se prit souvent au jeu pastiche littéraire<sup>1</sup>, et notamment en 1908-1909, dans une série d'articles évoquant un même fait-divers, *L'Affaire Lemoine*. Ces pastiches furent réunis, en 1919, avec d'autres articles, dans un volume intitulé *Pastiches et Mélanges. Le Temps retrouvé*, dernier volume de *A la recherche du temps perdu*, contient également un célèbre pastiche du *Journal* des frères Goncourt. Le style de Proust a lui-même été souvent pastiché, par exemple par André Maurois (*Le côté de Chelsea*) ou Jean-Louis Curtis (*La Chine m'inquiète ; La France m'épuise*).

#### Article 2 : Concurrents

Le concours est ouvert dans trois catégories : catégorie professionnelle, catégorie amateur et catégorie scolaire. Pour chaque concurrent, un seul texte sera pris en considération, quelle que soit la catégorie de participation ; si un concurrent venait à soumettre plusieurs dossiers de candidature, seul le dernier reçu serait examiné.

La catégorie professionnelle est ouverte à toutes les personnes ayant déjà publié une œuvre littéraire (y compris à compte d'auteur).

La catégorie amateur est ouverte à toutes les personnes n'ayant jamais publié d'œuvre littéraire (y compris à compte d'auteur).

La catégorie scolaire est ouverte à toutes les classes de l'enseignement secondaire, public ou privé. La participation se fait collectivement, au nom de la classe.

Les membres du conseil d'administration de la Société des Amis de Marcel Proust, ainsi que leur famille, ne sont pas autorisés à concourir.

---

<sup>1</sup> Voici ce que Proust écrit dans *Contre Sainte-Beuve* pour expliquer son goût du pastiche : « Dès que je lisais un auteur, je distinguais bien vite sous les paroles l'air de la chanson qui en chaque auteur est différent de ce qu'il est chez tous les autres et, tout en lisant, sans m'en rendre compte, je le chantonnais, je pressais les mots ou les ralentissais ou les interrompais tout à fait, comme on fait quand on chante où on attend souvent longtemps, selon la mesure de l'air, avant de dire la fin d'un mot. Je savais bien que si, n'ayant jamais pu travailler, je ne savais pas écrire, j'avais cette oreille plus fine et plus juste que bien d'autres, ce qui m'a permis de faire des pastiches, car chez les écrivains, quand on tient l'air, les paroles viennent bien vite ».

### **Article 3 : Forme et nature**

La forme choisie pour le concours est celle d'un texte comprenant, espaces comprises :

- entre 4 500 et 10 000 signes pour la catégorie professionnelle
- entre 2 500 et 5 000 signes pour la catégorie amateur
- entre 1 500 et 3 000 signes pour la catégorie scolaire

Ce texte doit par ailleurs obéir aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée ;
- comporter un titre ;
- être écrit en français, dactylographié en police *calibri* de taille 11, paginé, au format Word (.doc) ou Open Office (.odt) ;
- ne comporter aucune information permettant d'identifier l'auteur du pastiche (son nom ou pseudonyme, en particulier);
- s'inspirer du style de Proust pour donner l'illusion que le texte pourrait être de sa plume. Le thème traité pourra cependant ne pas être contemporain du monde de Proust (dans ses propres pastiches, Proust n'hésitait pas à avoir recours à quelques anachronismes).

Pour les concurrents de la catégorie scolaire, il est par exemple suggéré d'illustrer l'une des thématiques suivantes :

- « Le Narrateur d'*A la recherche du temps perdu* reçoit un Smartphone et s'émerveille des possibilités technologiques qu'il offre (visualisation du correspondant, recherches sur Internet, localisation des amis, envois de SMS...) » ;
- « Avec son amie Albertine, le Narrateur d'*A la recherche du temps perdu* visite une ville emblématique de votre département ».

### **Article 4 : Modalités de participation**

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- le formulaire d'inscription « Concours de pastiches proustiens 2019 »
- le pastiche.

Les inscriptions s'effectuent sur le site **[www.amisdeproust.fr](http://www.amisdeproust.fr)**

Du seul fait de leur participation, les concurrents garantissent les organisateurs et les membres du jury contre toute contestation éventuelle par des tiers de l'originalité des œuvres présentées.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai, sera rejeté.

La date limite d'envoi des pastiches est fixée au 31 mars 2019, à minuit, heure de Paris.

### **Article 5 : Processus de sélection**

Un jury composé de membres du conseil d'administration de la *Société des Amis de Marcel Proust* se réunira pour décerner trois prix dans chaque catégorie. Le jury se réserve cependant le droit de ne pas décerner tous les prix, par exemple dans le cas d'un nombre insuffisant de concurrents.

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : ressemblance avec le style de Proust, originalité du récit, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire.

### **Article 6 : Prix**

Dans chaque catégorie, la composition des prix est la suivante :

- 1<sup>er</sup> prix : 500 €
- 2<sup>e</sup> prix : 300 €
- 3<sup>e</sup> prix : 200 €

Par ailleurs, les meilleurs pastiches feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société des Amis de Marcel Proust et pourront également faire l'objet d'une publication papier.

Les résultats seront annoncés le samedi 18 mai 2019.

Les prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

### **Article 7 : Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les concurrents sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

### **Article 8 : Autorisations et responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les concurrents autorisent la *Société des Amis de Marcel Proust* à utiliser librement les pastiches qui lui auront été adressés pour publication, reproduction et représentation sur toutes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, notamment mais pas limitativement :

- sur le site Internet **www.amisdeproust.fr** ;
- dans les médias, (par exemple pour la promotion des résultats du concours et d'éventuels concours ultérieurs) ;
- dans le *Bulletin Marcel Proust* ou dans un volume édité ou co-édité par la *Société des Amis de Marcel Proust*

Les publications, reproductions et représentations pourront être intégrales ou partielles.

Dans aucun cas elles ne pourront donner lieu à une rétribution ou au versement de droits d'auteur.

### **Article 9 : Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation.